

Plan antichute des personnes âgées Bourgogne-Franche-Comté

1^{er} rapport d'évaluation intermédiaire
Décembre 2023



Table des matières

Introduction	3
Notre collectif d'acteurs	4
Rappel de nos objectifs	5
Notre méthode évaluative	6
L'atteinte de nos objectifs régionaux	6
Nombre des hospitalisations pour chute et nombre des décès pour chute	6
Nombre et profils des partenaires actifs des fiches-actions de BFC	7
Nombre de rapports d'évaluation rigoureux produits et diffusés	7
En synthèse, au 31 octobre 2023 :	7
L'atteinte des objectifs de l'axe 1 – Savoir repérer les risques de chute et alerter	8
Action 1.1 - Actions de repérage pour les retraités GIR 5 et 6 à domicile (FRAGIRE, BFC)	8
Action 1.2 - Prévention des chutes par les kinésithérapeutes (ICOPE, BFC)	9
Action 1.3 - Consultation chute en établissement hospitalier (Jura Sud)	10
Action 1.4 - Parcours coordonné d'éducation thérapeutique post chute (Jura Sud)	11
Action 1.5 - Prévention antichute en zones rurales (Nièvre)	12
L'axe 1 en synthèse :	13
L'atteinte des objectifs de l'axe 2 : aménager son logement pour éviter les risques de chute	14
Action 2.1 - Ma Prime Adapt' (BFC)	14
Action 2.2 - CICAT et Technicothèques (BFC)	15
L'axe 2 en synthèse :	16
L'atteinte des objectifs de l'axe 3 : des aides techniques à la mobilité faites pour tous	17
Action 3.1 - Economie circulaire des aides techniques (BFC)	17
L'axe 3 en synthèse :	18
L'atteinte des objectifs de l'axe 4 : l'activité physique, meilleure arme antichute	19
Action 4.1 - Sport antichute sur prescription médicale (BFC)	19
Action 4.2 - APA antichute optimisée en EHPAD (BFC)	20
Action 4.3 - Recherche interventionnelle combinant repas fortifié et activité physique (Dijon)	21
Action 4.4 - APA et parcours multidimensionnel en psychiatrie du sujet âgé (Doubs)	22
Action 4.5 - APA et numérique antichute en résidences-autonomie (Saône-et-Loire)	24
L'axe 4 en synthèse :	24
L'atteinte des objectifs de l'axe 5 : la téléassistance pour tous	25
Action 5.1 - Evaluation de dispositifs innovants en EHPAD (Doubs)	25
L'axe 5 en synthèse :	26
L'atteinte des objectifs de l'axe transversal : informer et sensibiliser	27
Action 6.1 – Communication grand public (BFC)	27
Action 6.2 - Codesign de la communication avec les publics cibles (BFC)	28
Action 6.3 - Sensibilisation – formation des professionnels (BFC)	29
L'axe transversal en synthèse :	29
La qualité de notre dynamique d'acteurs sur la durée du plan triennal	30
Conclusion	32
Maquette : synthèse de la 1^{ère} évaluation intermédiaire	33

Introduction

En France, les chutes des personnes âgées entraînent chaque année plus de 100 000 hospitalisations et plus de 10 000 décès. Elles provoquent des conséquences physiques, psychologiques et sociales, et marquent une rupture dans la vie des individus, pouvant causer une perte d'autonomie. Outre ces conséquences humaines, les chutes ont un coût pour la collectivité : 2 milliards d'euros dont 1,5 milliards pour la seule Assurance maladie.

En 2022 a ainsi été lancé par les ministères sociaux le plan antichute des personnes âgées 2022-2024. [Actualisé en février 2023](#), il s'articule autour de six axes :

- Axe 1 : savoir repérer les risques de chutes et alerter
- Axe 2 : aménager son logement et sortir en toute sécurité
- Axe 3 : des aides techniques à la mobilité faites pour tous
- Axe 4 : l'activité physique, meilleure arme antichute
- Axe 5 : la téléassistance pour tous
- Axe transversal : informer et sensibiliser

En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), la déclinaison du plan antichute a été engagée au printemps 2022 avec 70 acteurs. Son pilotage est assuré par l'ARS BFC, le PGI et la Carsat BFC, et l'ARS BFC confie au PGI la conduite opérationnelle triennale.

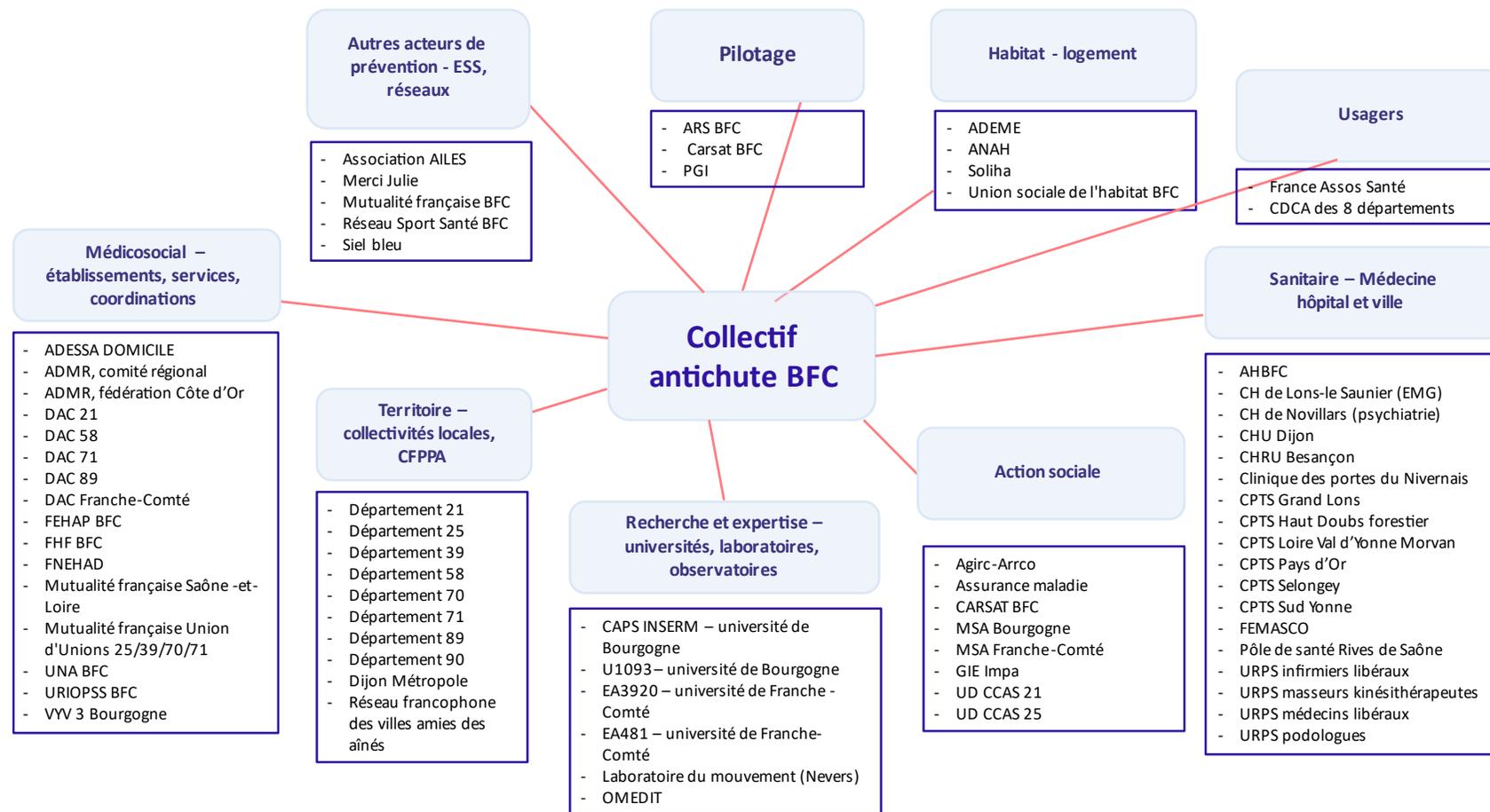
Le descriptif du plan antichute BFC 2022-2024, ainsi que l'état des lieux collaboratif des actions de prévention des chutes existantes en région, sont disponibles sur le site internet de l'ARS, [et sur celui du PGI](#).

Ce rapport d'évaluation présente les premiers résultats intermédiaires.

Comme décidé en phase de construction collaborative de notre plan antichute BFC, les indicateurs sont corrélés à trois dimensions évaluatives partagées :

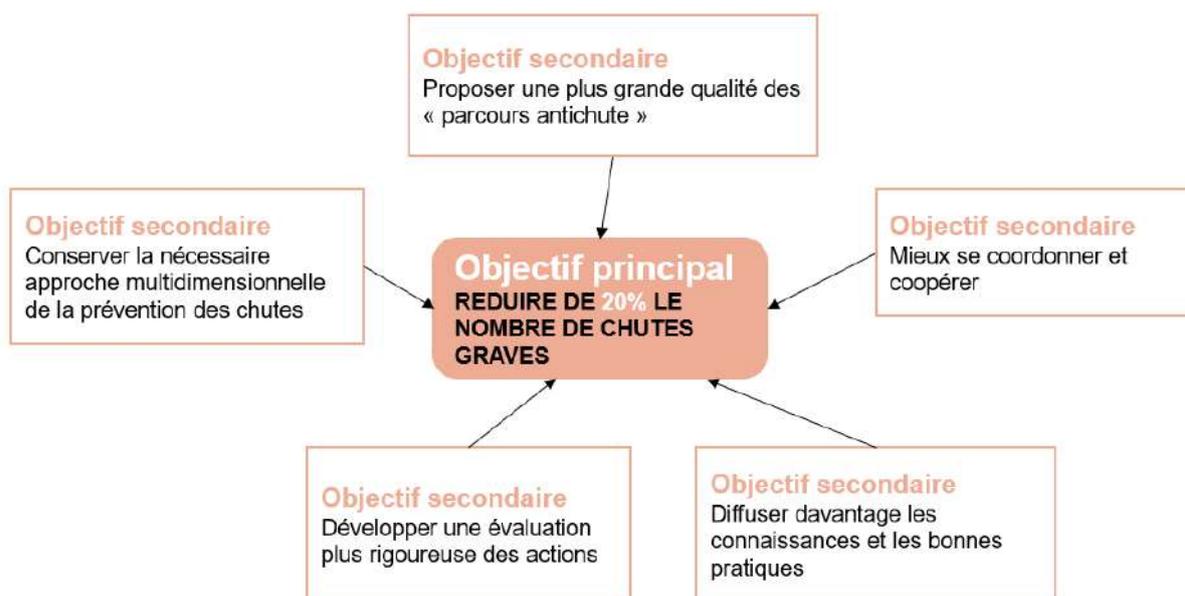
- L'atteinte des objectifs régionaux, principal et secondaires
- L'avancement des premières fiches-actions qui ont été retenues pour la période 2022-2024
- La qualité de notre dynamique partenariale régionale

Notre collectif d'acteurs¹



¹ Dans sa configuration du printemps 2022 : élargi depuis à de nouveaux partenaires. Par exemple, les CPTS au fur et à mesure de leur mise en place dans la région

Rappel de nos objectifs



L'**objectif principal** est fixé par le plan antichute national : réduire de 20% les chutes mortelles ou invalidantes des personnes âgées de 65 ans et plus. En Bourgogne-Franche-Comté, cela correspond à atteindre – 1 630 séjours hospitaliers pour chutes, et - 113 décès dus à des chutes, d'ici décembre 2024.

Le collectif antichute BFC qui a co-élaboré le plan régional, a souhaité déterminer **les objectifs secondaires** pour une plus grande qualité des parcours antichute :

- Conserver l'approche multidimensionnelle
- Développer la coordination et la coopération
- Evaluer plus rigoureusement les actions pour favoriser la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques

Les 16 fiches-actions qui composent notre plan régional 2022-2024 ont été élaborées au regard de ces objectifs complémentaires.

Pour chacune, il s'est agi de **lancer des projets innovants**, ou **d'ajouter des modalités innovantes à des actions en cours**, et de viser l'impact de réduction des chutes graves par la plus grande coordination entre acteurs et la meilleure évaluation des actions.

De nombreuses actions de prévention des chutes sont bien sûr menées toute l'année par les acteurs en région. Elles ont été mises en valeur dans le document complet du plan antichute régional présenté à l'automne 2022.

L'état des lieux régional, qui est collaboratif et actualisé annuellement, permet de les porter à la connaissance de tous, de favoriser les coopérations et de repérer des opportunités de prochaines fiches-actions pour un plan antichute prolongé.

L'ambition régionale est donc globalement d'agir plus efficacement ensemble, à travers les 16 fiches-actions actuelles, mais aussi par le soutien à la dynamique du « collectif antichute BFC » riche de 80 membres aujourd'hui.

Notre méthode évaluative

L'évaluation du plan antichute BFC est conduite par le PGI avec le comité de pilotage restreint². Les éléments sont partagés et analysés avec les membres de celui-ci, ainsi qu'avec le collectif antichute BFC³ réuni chaque début d'année.

La démarche renseignée :

- **L'atteinte des objectifs régionaux de notre plan antichute BFC**
- **L'atteinte des objectifs propres à chaque fiche-action composant le plan 2022-2024**
- **La qualité de notre dynamique d'acteurs sur la durée de ce premier plan régional**

Pour les 1^{er} et 3^e objectifs, la collecte, l'analyse et la présentation des indicateurs sont assurées par le PGI avec le comité de pilotage restreint. Pour la 2^e catégorie, chaque pilote de fiche-action collecte, analyse et transmet les indicateurs d'évaluation, avec l'appui de l'équipe technique du PGI.

Les indicateurs qui sont présentés et analysés dans ce rapport ont été arrêtés à la date du 31 octobre 2023.

L'atteinte de nos objectifs régionaux

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Diminution du nombre de chutes graves (Impact)	Nombre des hospitalisations pour chute Nombre des décès pour chute	-1630 séjours hospitaliers -113 décès	Dernières données disponibles non exploitables
Meilleure coordination des acteurs (Réalisation & impact)	Nombre et profils des partenaires actifs des 16 fiches-actions	100 partenaires actifs Qualitatif : diversité des profils	148 partenaires actifs ⁴ Grande diversité des profils
Meilleure évaluation des actions (Réalisation & impact)	Nombre de rapports d'évaluation rigoureux produits et diffusés	16 rapports au minimum, rigoureux et diffusés	1 rapport d'étude scientifique

Nombre des hospitalisations pour chute et nombre des décès pour chute

A cette étape intermédiaire, **nous ne disposons pas de données 2023** permettant de suivre les courbes depuis le lancement du plan antichute.

Plus globalement, le suivi statistique des chutes graves – par extractions PMSI et CépiDC, voire exploitation d'autres bases de données - a été identifié comme relevant de l'évaluation nationale du plan.

Dès que les chiffres régionaux de 2023 seront disponibles, ils seront partagés avec le collectif antichute BFC.

2 Pour rappel, le comité de pilotage restreint est composé de l'ARS BFC, la Carsat BFC, les 8 Départements et Dijon Métropole pour les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le PGI, France Assos Santé BFC et deux chercheurs experts, le Pr France Mourey et le Pr Patrick Manckoundia

3 Composé de l'ensemble des acteurs identifiés en région, partenaires publics et privés

4 Les partenaires indiqués par les pilotes des fiches-actions sont soit des personnes morales (ex. : un centre hospitalier), soit des personnes physiques (ex. : un médecin libéral du territoire de projet). Ce chiffre les répertorie tous

Nombre et profils des partenaires actifs des fiches-actions de BFC

L'objectif secondaire de meilleure coordination/coopération se mesure à l'échelle régionale par la mobilisation des partenaires dans la conduite des 16 fiches-actions retenues :

- Été 2022 : les pilotes ont indiqué vouloir impliquer 100 partenaires dans les projets concernés sur la période 2022-2024
- Au 31 octobre 2023 : **148** partenaires sont effectivement actifs dans la réalisation des actions

Ces 148 partenaires se répartissent en profils très complémentaires, avec une plus grande variété, par exemple de métiers, sur les territoires de projets que dans le cadre du collectif régional :

- Sphère sanitaire (hôpital et ville, tous professionnels de santé)
- Champ médicosocial (établissements et services, multi métiers)
- Secteur social (action sociale et retraite)
- Opérateurs de prévention (privés, non lucratifs et lucratifs)
- Acteurs institutionnels de la santé et de l'autonomie (ARS, Départements, CFPPA)
- Représentants d'usagers (associations)
- Collectivités locales (communes, intercommunalités, Région)
- Acteurs de l'habitat (bailleurs sociaux, artisans, etc.)
- Chercheurs (sciences médicales, sciences humaines et sociales et sciences de l'ingénieur)
- Etc.

Nombre de rapports d'évaluation rigoureux produits et diffusés

Une action de l'axe 4 est terminée : [la recherche interventionnelle Fortiphy](#) combinant repas fortifiés et activité physique, pilotée par le CHU de Dijon et l'INRAE.

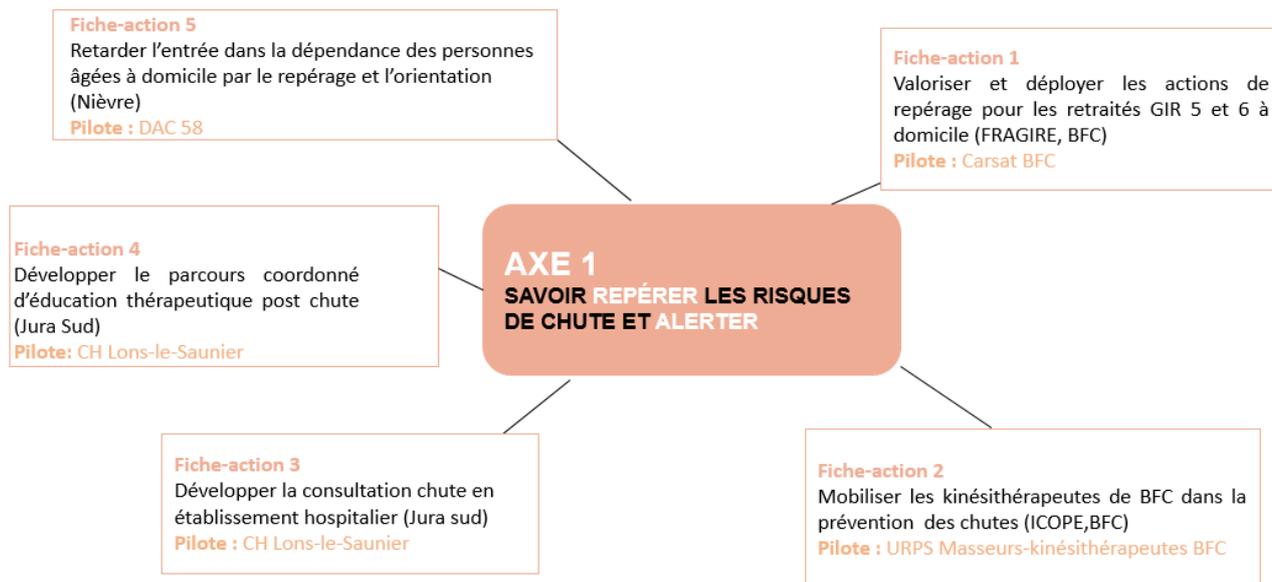
Ses résultats sont déjà en cours de diffusion. Ils font l'objet d'un colloque de restitution le 19 décembre 2023 auprès des participants à l'étude, et ils sont partagés par l'investigatrice au cours de la 2^e journée annuelle du plan antichute BFC, le 16 janvier 2024 à Dijon.

Toutes les autres actions de notre plan régional sont encore en cours de réalisation. Elles n'ont donc pas encore fait l'objet de rapports finaux ni intermédiaires, l'année 2023 n'étant pas terminée à la date de production de ce 1^{er} rapport évaluatif.

En synthèse, au 31 octobre 2023 :

- Le rapprochement de l'objectif principal du plan régional n'est pas mesurable : les données PMSI et CépiDC ne sont pas encore disponibles.
- Concernant l'objectif secondaire d'évaluation plus rigoureuse des actions : cette étape intermédiaire intervient trop tôt pour collecter et analyser des rapports d'évaluation relatifs aux fiches-actions en cours. Un seul rapport est disponible, dont la rigueur est assurée par le protocole scientifique et la diffusion engagée dès décembre 2023.
- L'objectif secondaire de plus grande coordination et coopération entre acteurs, dans la réalisation concrète des fiches-actions du plan, est largement atteint. Quantitativement, avec 148 partenaires actifs dès 2023 (148% de l'objectif triennal). Qualitativement, avec des profils très diversifiés mobilisés pour conduire les projets sur les territoires concernés.

L'atteinte des objectifs de l'axe 1 – Savoir repérer les risques de chute et alerter⁵



Action 1.1 - Actions de repérage pour les retraités GIR 5 et 6 à domicile (FRAGIRE, BFC)

- Pilote : Carsat BFC
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **nouveaux parcours de prévention primaire et secondaire coordonnés avec les évaluateurs du Gie IMPA, les ergothérapeutes de Merci Julie et les centres d'examen de santé de la région**
- Les modalités innovantes mises en œuvre avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Détection et accompagnement renforcés des retraités chuteurs par la grille FRAGIRE
 - Développement des interventions d'ergothérapeutes particulièrement en sorties d'hospitalisations
 - Développement des collaborations avec des centres d'examen de santé autour du risque de chute gradué

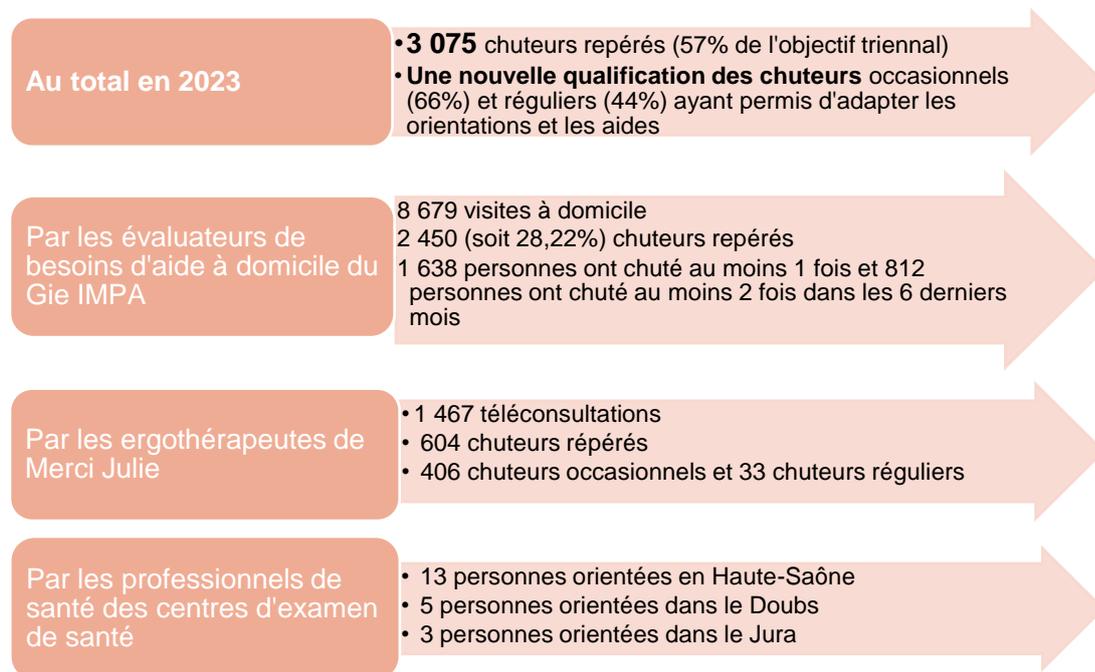
Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Connaissance améliorée des profils types de chuteurs (Réalisation & impact)	Profil des personnes orientées	Qualitatif : repérer, orienter et suivre les chuteurs (réguliers ou occasionnels)	66% de chuteurs occasionnels 44% de chuteurs réguliers repérés et orientés
Augmentation du nombre de personnes repérées (Réalisation & impact)	Nombre de personnes repérées Nombre de personnes orientées	5 350 chuteurs repérés (1720 parmi les bénéficiaires du PAP et 3630 parmi les bénéficiaires du DSH ⁶)	3 075 chuteurs repérés (57%)

⁵ Nous avons inscrit 6 fiches-actions dans cet axe 1 du plan antichute. Prenant en compte l'actualisation nationale de février 2023, nous avons déplacé l'une d'entre elles dans l'axe transversal dédié à la sensibilisation et à la formation

⁶ PAP : plan d'actions personnalisé / DSH : dispositif de sortie d'hospitalisation

Les données communiquées au 31 octobre 2023⁷ :

Les actions de repérage des potentiels chuteurs à domicile ont été engagées dès 2022 par la Carsat BFC, conformément à ce qui était prévu, avec les acteurs de terrain (les évaluateurs de besoin d'aide à domicile (EBAD) du GIE Impa, les ergothérapeutes de Merci Julie et les centres d'examen de santé).



Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'avancement est conforme aux prévisions. Ces actions de repérage et d'orientation vont se poursuivre en 2024.

Avec les EBAD et les ergothérapeutes, les résultats intermédiaires, quantitatifs et qualitatifs, sont positifs. Le développement des orientations ciblées pour la prévention des chutes ou de leur récurrence, de même que le recueil d'informations favorables à une qualification de profils de chuteurs, sont prometteurs.

Concernant la coopération avec les centres d'examen de santé dans le Doubs et le Jura : peu de personnes âgées de 65 ans et plus se rendent dans les centres. Ce qui pourrait expliquer le faible nombre d'orientations dans ces deux départements. Pour cette expérimentation, le public ciblé de ces départements sera encouragé à aller vers les centres d'examen de santé, éventuellement avec l'aide du PGI qui pourrait mobiliser son réseau d'acteurs pour appuyer la communication.

Action 1.2 - Prévention des chutes par les kinésithérapeutes (ICOPE, BFC)

- Pilote : URPS masseurs kinésithérapeutes BFC
- Date du lancement effectif : mai 2023
- Dimension d'innovation : **expérimentation ICOPE ciblée antichute**
- La BFC étant dépourvue de territoire d'expérimentation Article 51 ICOPE, il s'agit d'une action innovante en soi dans notre région, avec cohorte test et cohorte témoin

⁷ Source : Carsat BFC

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Intégration d'ICOPE dans la pratique des masseurs kinésithérapeutes (Réalisation)	Nombre de <i>steps 1</i> effectués avec des patients de 65 ans et plus	2 000 actes (tests <i>step 1</i>)	144 steps 1 (14.4%)
Evolution du nombre de chutes parmi les patients suivis (Impact)	Nombre et fréquence des chutes chez les patients du groupe test et du groupe témoin		Non collecté
Evolution des hospitalisations pour chutes parmi les patients suivis (Impact)	Nombre et fréquence des hospitalisations pour chutes chez ces mêmes patients des 2 groupes		Non collecté

Les données communiquées au 31 octobre 2023⁸ :

Cette action n'a pu démarrer qu'en mai 2023. La recherche de financement a été plus longue qu'envisagé. C'est l'ARS BFC qui a accordé le soutien financier attendu pour réaliser l'action, pour la file active visée.

- 55 masseurs-kinésithérapeutes de BFC inscrits à ICOPE Monitor entre mai et octobre 2023
- **144** évaluations *step 1* ICOPE réalisées avec des patients de 65 ans ou plus en BFC de mai à octobre 2023 (14.4% de l'objectif triennal)

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'état d'avancement est très inférieur aux prévisions. L'expérimentation va se poursuivre en 2024. Le financement est confirmé à ce jour par l'ARS, en tenant compte de l'état d'avancement des évaluations conduites depuis le printemps 2023. Les données seront actualisées au fur et à mesure.

Il est nécessaire d'analyser rapidement les freins pour mettre en place des actions correctives/leviers. Une réflexion est aussi amorcée pour former les masseurs-kinésithérapeutes volontaires au *step 2* ICOPE et ainsi permettre d'aller plus loin dans l'accompagnement des patients chuteurs évalués.

Action 1.3 - Consultation chute en établissement hospitalier (Jura Sud)

- Pilote : Centre hospitalier Jura Sud
- Date du lancement effectif : mai 2023 dans les modalités innovantes
- Dimension d'innovation : **développement d'une filière chute gériatrique pluriprofessionnelle**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Développer la consultation chute en intra hospitalier (rhumatologie)
 - La développer également avec d'autres partenaires du territoire

Critère	Indicateur retenu en 2022	Objectif 2022-2024	Résultat au 31/10/2023
Développement des consultations chute (réalisation)	Nombre de consultations chute par an	400 patients	31 consultations

⁸ Données transmises au 20 novembre 2023 – Source : gérontopôle du CHU de Toulouse

Données collectées au 31 octobre 2023 ⁹ :

Sur le territoire Jura Sud, la filière chute a été initiée en 2015, pour repérer des patients âgés de plus de 75 ans venus aux urgences pour ce motif, et les orienter en consultation spécialisée. Dans le cadre du plan antichute, l'action a donc démarré dès 2022. Toutefois, les modalités innovantes, notamment d'élargissement aux partenaires extra hospitaliers, n'ont pu se lancer qu'à partir de mai 2023, du fait de financements confirmés seulement en avril (Par l'ARS BFC).

Consultations antichute réalisées

- 31 consultations chute effectuées, soit 7.75% de l'objectif triennal
- Dont 10 en 2022
- Dont 21 en 2023

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'action a été conduite dans les modalités prévues. Mais le nombre des consultations antichute est très nettement inférieur à la file active envisagée. Cette étape d'évaluation intermédiaire est l'occasion d'engager une analyse en démarche d'amélioration continue, avec l'aide du PGI : recherche des freins pour actions correctives, ou ajustement des objectifs.

La consultation chute va se poursuivre en 2024 afin qu'elle se développe encore plus sur tout le territoire Jura Sud.

Action 1.4 - Parcours coordonné d'éducation thérapeutique post chute (Jura Sud)

- Pilote : Centre hospitalier Jura Sud
- Dimension d'innovation : **développer un programme d'éducation thérapeutique après passage aux urgences pour éviter les récurrences de chute chez les patients de 75 ans et plus**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Proposition du programme en ambulatoire
 - Mise en place de 6 modules personnalisés en prévention multidimensionnelle

Critère	Indicateurs retenus en 2022	Objectif 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Hausse du nombre de patients et aidants dans le parcours d'ETP ¹⁰ (Réalisation)	Nombre de patients dans le parcours d'ETP Nombre d'aidants dans le parcours d'ETP	400 patients	54 interventions EMG au domicile 13 personnes inscrites au programme

Données collectées au 31 octobre 2023 ¹¹ :

L'action a démarré tardivement, comme la précédente, dans l'attente de l'attribution des financements (Par l'ARS BFC). Les ateliers sont en cours d'organisation et ne débuteront que fin 2023.

⁹ Informations transmises au 19 septembre 2023

¹⁰ Education thérapeutique

¹¹ Source : CH Jura Sud, informations transmises au 19 septembre 2023

Interventions de l'EMG en ambulatoire

• **54** interventions ont été réalisées par l'EMG (Soit 13.5% de l'objectif triennal)

Inscriptions au programme ETP par territoire

- **13** personnes inscrites
- Dont 2 personnes à Arinthod (octobre à décembre 2023)
- Dont 6 personnes à Frontenay (octobre à décembre 2023)
- Dont 4 personnes à Lons-le-Saunier (janvier à mars 2024)
- Dont 1 personne à Champagnole (janvier à mars 2024)

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'action a été conduite dans les modalités prévues mais avec un retard très important. A ce jour, très peu de patients et d'aidants en sont bénéficiaires. En plus du délai d'obtention du financement, l'expérimentation a nécessité plusieurs mois de mobilisation et coordination des professionnels de santé et partenaires, pour mettre en place les ateliers envisagés en ETP post chute. Il y a encore peu d'interventions de l'EMG ainsi que de patients inscrits au programme.

Pour le développement de cette action, la sensibilisation des patients de plus de 75 ans et de leurs aidants est déterminante, de même qu'un travail local en termes de complémentarité de l'offre de prévention collective. Le groupe de travail du territoire, soutenu par le PGI, travaille à cette dimension du projet.

Action 1.5 - Prévention antichute en zones rurales (Nièvre)

- Pilote : Dispositif d'appui coordonné de la Nièvre (DAC 58)
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **déployer un parcours visant à retarder la dépendance des personnes âgées, ciblé sur la prévention des chutes, en secteur rural**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Proposition du parcours sur de nouveaux territoires ruraux
 - Construction de nouveaux partenariats adaptés aux territoires ruraux ciblés

Critère	Indicateurs retenus en 2022	Objectif 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Développement des parcours antichute en secteur rural (réalisation)	Nombre des grilles tests TINETTI et Up and Go Nombre de personnes intégrant les ateliers antichute	240 patients	316 personnes repérées 164 ayant intégré le programme 152 ayant intégré des ateliers APA

Données collectées au 31 octobre 2023¹² :

La précision des objectifs et modalités hors cahier des charges d'un DAC a nécessité quelques mois pour cibler des actions innovantes antichute. Mais l'action s'est poursuivie sur son territoire d'origine, avec un développement quantitatif et qualitatif, tandis que les contacts partenariaux ont permis d'engager un déploiement territorial dans le cadre du plan antichute régional.

¹² Source : DAC 58

Personnes repérées et intégrant des ateliers antichute

- **316** personnes ont été repérées (Soit 132% de l'objectif triennal)
- Dont 164 ont intégré le programme
- Et 152 personnes ont intégré des ateliers APA

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'expérimentation va se poursuivre afin qu'elle puisse se déployer davantage sur les zones ciblées avec une extension du dispositif sur un canton du Morvan. Une large communication du dispositif auprès de la population cible est prévue, en mobilisant d'autres acteurs de prévention sur le territoire.

Par ailleurs, cette fiche-action pourrait intégrer en 2024 le test d'un nouvel outil numérique à visée de repérage, évaluation et prévention du risque de chute.

L'axe 1 en synthèse¹³ :

Pour les 5 fiches-actions analysées en évaluation intermédiaire, les enseignements principaux sont :

- Chaque action prévue a pu démarrer
- Les financements à mobiliser pour 2023 ont tous été trouvés
- A fin octobre 2023, l'état d'avancement des actions est très variable : le lancement a été influencé par le calendrier de sécurisation des financements, tandis que la montée en charge a été fortement dépendante de la participation des différents acteurs (partenaires, bénéficiaires visés, etc.), en lien avec des enjeux de communication et de disponibilité
- Des actions correctives sont identifiées, parfois avec une étape d'analyse spécifique à réaliser début 2024
- Les porteurs de projets restent mobilisés pour poursuivre les actions en 2024
- Les financements pour 2024 ne posent pas de problème pour ces 5 actions

¹³ Une réunion des pilotes de l'axe 1 a eu lieu en 2023, animée par le PGI. Les échanges ont porté sur les différents outils d'évaluation, et surtout sur ICOPE et son potentiel de déploiement en BFC

L'atteinte des objectifs de l'axe 2 : aménager son logement pour éviter les risques de chute



Action 2.1 - Ma Prime Adapt' (BFC)

- Pilotes : Carsat BFC et AGIRC-ARRCO
- Date du lancement effectif : octobre 2023
- Dimension d'innovation : **accompagner la promotion d'un nouveau dispositif national pour l'aménagement des logements**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Coordination et coopération en avance de phase entre acteurs régionaux et nationaux
 - Communication et orientations co construites pour les publics cibles

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire auprès du grand public et des professionnels (Résultat)			/
Attrait/intérêt de l'information pour les citoyens de 65 ans et plus de BFC (Impact)	Taux d'ouverture des messages ciblés Taux de clic vers Ma Prime Adapt'	Sensibiliser les 662 297 personnes de 65 ans et plus en région	/

Données collectées au 31 octobre 2023 :

Le lancement de cette fiche-action a été directement dépendant des travaux nationaux d'élaboration du dispositif Ma Prime Adapt' et des outils de communication nationaux. Dès que les informations nationales ont été suffisamment stabilisées, les acteurs de BFC ont engagé leurs échanges pour agir dans un calendrier resserré.

Partenaires mobilisés pour conduire l'action

- **10** acteurs de l'action sociale, régionaux, départementaux ou locaux (1er cercle du projet)
- **2** acteurs AMO Ma Prime Adapt'

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'adaptation au calendrier national a amené les acteurs de BFC à s'organiser très vite, en fin d'année 2023, et à prioriser des actions en tenant compte de leur faisabilité dans des délais courts.

Ainsi, à destination du grand public, l'emailing à grande échelle a été écarté, pour concentrer l'information ciblée à l'occasion de tout événement de prévention du bien vieillir prévu en région (ateliers collectifs, salons, conférences, ...).

Concernant les professionnels, ce sont les services à domicile, les équipes sociales, médicosociales et médicales, et les plateformes aidants qui ont été retenus comme les relais les plus pertinents de la communication et de l'orientation des publics, aux côtés des acteurs mobilisés pour cette fiche-action (Assurance retraite, AGIRC-ARRCO, Départements, CCAS, AMO référencés de la région, ...).

Les outils nationaux de communication (brochure grand public, supports de présentation professionnels) seront privilégiés, et accompagnés, pour assurer l'efficacité maximale.

Enfin, un recensement des aides extra-légales complémentaires de Ma Prime Adapt' a été engagé, pour une centralisation et actualisation régulière par le PGI, à disposition des AMO.

Action 2.2 - CICAT et Technicothèques (BFC)

- Pilotes : Mutualité Française Saône-et-Loire et Union d'Unions Mutualité Française
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **nouveaux territoires et nouvelles modalités de dispositifs d'accompagnement au plus près des besoins des publics vivant à domicile et des configurations d'acteurs locales**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Développement de nouveaux dispositifs adaptés à différents territoires d'action
 - Développement de la dimension living lab pour continuer à innover en recherche-action

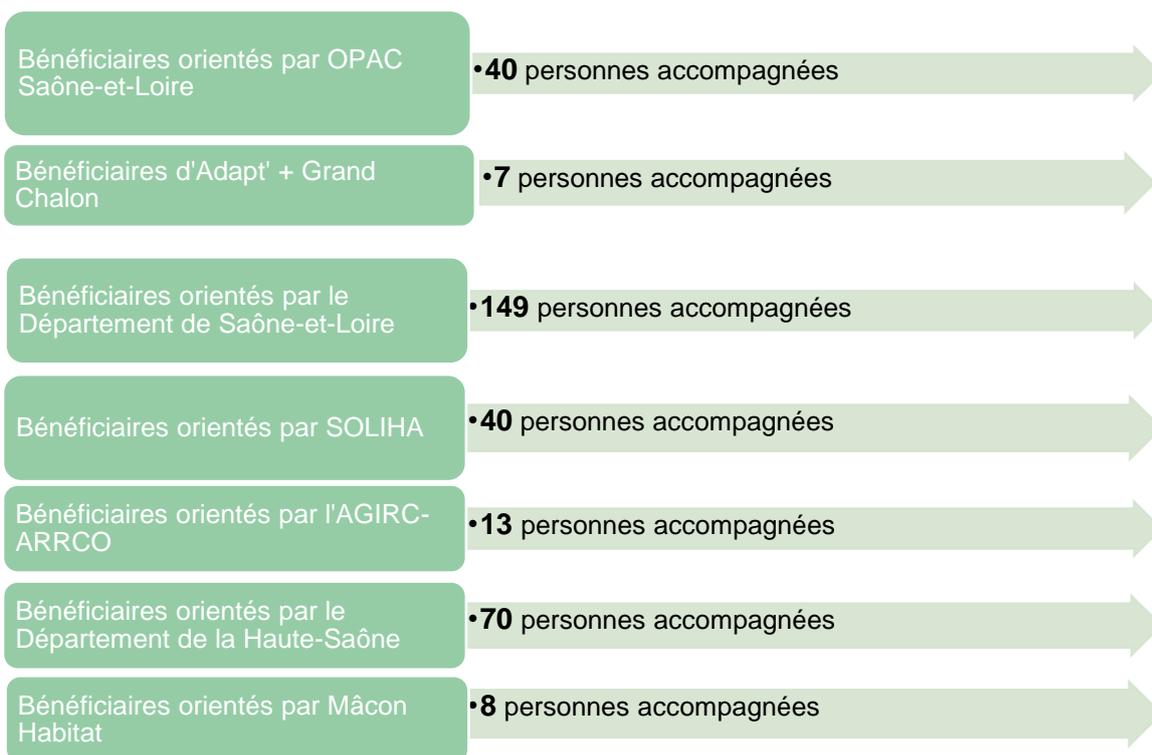
Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Evaluations et accompagnements personnalisés (Résultat)	Nombre de personnes prises en charge par le service d'ergothérapie	340 bénéficiaires en 2 ans	320 bénéficiaires (94%)
Résultats valorisés et essaimés à l'échelle régionale (Impact)	Nombre de nouveaux dispositifs intégrés en région	/	/

Données collectées au 31 octobre 2023¹⁴ :

En Saône-et-Loire, le CICAT existe depuis 20 ans, et la Technicothèque depuis 4 ans.

Dans le cadre du plan antichute BFC, le déploiement des dispositifs d'accompagnement de personnes âgées vivant à domicile, sur les plans territorial et partenarial, a avancé conformément aux prévisions.

¹⁴ Source : Mutualité Française Saône-et-Loire



Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

Les contacts partenariaux de l'année 2023 amènent à poursuivre l'action en ciblant certains territoires, et certaines modalités d'action.

Il est par exemple prévu que le déploiement continue dans la région au bénéfice des personnes âgées à domicile, qu'un CICAT et son living lab soient concrétisés rapidement à Dijon Métropole dans le prolongement des étapes de lancement de fin 2023 et avec l'appui du PGI, et qu'un volet spécifique d'accompagnement de personnes en situation de handicap vieillissantes soit testé en Saône-et-Loire.

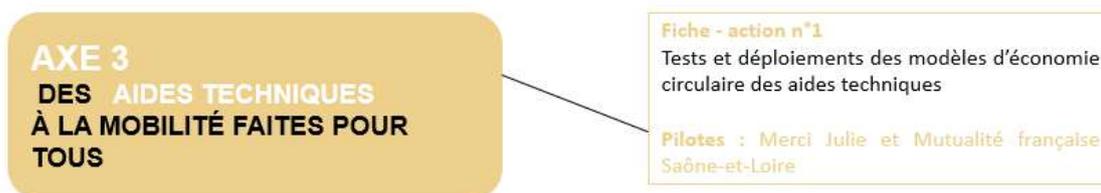
L'axe 2 en synthèse¹⁵ :

Pour les 2 fiches-actions analysées en évaluation intermédiaire, les enseignements principaux sont :

- Les deux actions prévues ont pu démarrer
- A fin octobre 2023, leur état d'avancement est corrélé à l'agenda national pour la 1^{ère} fiche-action (Ma Prime Adapt'), et aux calendriers des financeurs et partenaires sollicités pour la 2^{ème}
- Des priorisations sont identifiées pour les poursuites d'actions en 2024
- Les porteurs de projets restent mobilisés avec leurs partenaires
- Les financements pour 2024 ne posent pas de problème critique

¹⁵ Une réunion des pilotes de l'axe 2 a eu lieu à l'automne 2023, animée par le PGI. L'état d'avancement des projets a été partagé, et MA Prime Adapt' a constitué un sujet d'échange au cœur de l'actualité

L'atteinte des objectifs de l'axe 3 : des aides techniques à la mobilité faites pour tous



Action 3.1 - Economie circulaire des aides techniques (BFC)

- Pilotes : PGI, Merci Julie (MJ) et Mutualité Française Saône-et-Loire (MFSL)
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **développement de recyclothèques (MFSL) et d'ergothèques (MJ) pour identifier des modèles validés à essayer**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Expérimentations territoriales comparées ciblées sur la remise en bon état d'usage des aides techniques
 - Partage des enseignements en faveur d'un essaimage de l'économie circulaire

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Actions déployées sur l'ensemble des territoires (Résultat)	Nombre de bénéficiaires	2480	991 (40%)
Augmentation du taux d'équipement des personnes âgées (Impact)	Nombre d'aides techniques mises en place	/	/

Données collectées au 31 octobre 2023¹⁶ :

Une ergothèque (MJ) préexistait dans la Nièvre, depuis 2021. Avec la valorisation de cette action dans le plan antichute, ce modèle s'est étendu jusque-là avec les CFPPA dans le Doubs, la Haute-Saône et la Côte-d'Or.

Une recyclothèque (MFSL) préexistait en Saône-et-Loire, depuis 2019 comme l'une des modalités de la Technicothèque pour favoriser l'accès aux aides techniques. Avec le plan antichute, jusque-là, le développement s'est opéré dans ce département avec plusieurs acteurs¹⁷ et s'est étendu à deux autres avec les CFPPA : Côte d'Or (territoire laboratoire de Dijon Métropole) et Haute-Saône.

¹⁶ Chiffres arrêtés au 30 septembre 2023. Sources : MFSL et MJ

¹⁷ Voir axe 2

Nièvre	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie (MJ) : • 391 bénéficiaires • <i>Depuis juillet 2021 : 1 004</i> aides techniques mises en place
Doubs	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie (MJ) : • 236 bénéficiaires, dont 69 aidants • 409 aides techniques mises en place
Haute-Saône	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie (MJ) : • 33 bénéficiaires, dont 11 aidants • 41 aides techniques mises en place • Recyclothèque (MFSL): • 28 bénéficiaires • 10 aides techniques mises en place
Côte-d'Or	<ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapie (MJ) : • 11 bénéficiaires, dont 2 aidants • 10 aides techniques mises en place • Recyclothèque/Technicothèque (MFSL) <i>en cours de lancement</i>
Saône-et-Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclothèque/Technicothèque (MFSL) : • 292 bénéficiaires • 95 orientations vers la Technicothèque • 191 aides techniques mises en place

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

Cette fiche-action du plan antichute BFC, valorisée par la mission ministérielle, a favorisé le déploiement de ces deux modèles dans la région. Les résultats intermédiaires permettent aux deux porteurs de projets de poursuivre leur action et leur déploiement.

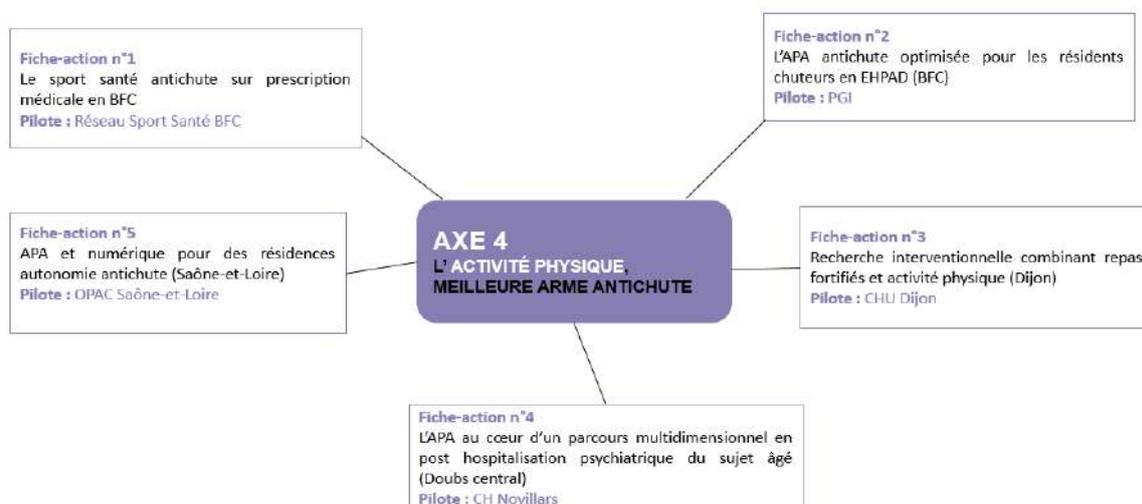
Un enjeu est identifié à ce stade, auquel Merci Julie et la Mutualité Française Saône-et-Loire sont sensibilisés : des données chiffrées et qualitatives, relatives à l'accessibilité économique des aides techniques, et aux circuits de remise en bon état d'usage des aides techniques, seront indispensables pour que cette fiche-action atteigne ses objectifs de partage d'enseignements et de bonnes pratiques pour essaimage.

L'axe 3 en synthèse :

Pour la seule fiche-action de cet axe :

- Les expérimentations sur lesquelles repose la fiche-action sont engagées comme prévu
- A fin octobre 2023, leur état d'avancement s'effectue au rythme des partenariats financiers et opérationnels
- Les porteurs de projets restent mobilisés avec leurs partenaires
- Les financements pour 2024 ne posent pas de problème critique
- La réalisation complète de la fiche-action nécessite que la collecte de données soit préparée et suivie rigoureusement tout au long de l'année 2024

L'atteinte des objectifs de l'axe 4 : l'activité physique, meilleure arme antichute



Action 4.1 - Sport antichute sur prescription médicale (BFC)

- Pilotes : Réseau Sport Santé BFC
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **proposition d'une activité physique adaptée (APA) pour la prévention des chutes, auprès de personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou de fragilité**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 : le « Pass sport-santé antichute » expérimenté est innovant en soi pour les personnes âgées ciblées

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Augmentation du nombre de bénéficiaires (résultat)	Nombre annuel de personnes inscrites dans le Pass	6000 bénéficiaires	4445 bénéficiaires (74%) 2731 en 2022 1714 en 2023
Couverture territoriale équilibrée en région (résultat)	Nombre d'offres Pass sport-santé à visées thérapeutiques par département	8 départements couverts	/

Données collectées au 31 octobre 2023¹⁸ :

L'action s'est déroulée conformément à ce qui était prévu. Les formations sur la prévention des chutes à destination des encadrants du réseau ont été déployées. En plus du Pass en structures conventionnées, les acteurs ont développé en 2023 le « Pass à domicile » pour cibler de nouveaux profils.

¹⁸ Source : Réseau Sport Santé BFC

Bénéficiaires du Pass

- 2731 bénéficiaires en 2022
- 1714 bénéficiaires en 2023

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'action se déroule dans de très bonnes conditions et va se poursuivre sans difficulté. En 2024, à la suite de la réunion des pilotes d'actions de l'axe 4, une collaboration entre le Réseau Sport Santé et le CH Novillars est à l'étude pour développer les parcours APA post hospitalisations.

Action 4.2 - APA antichute optimisée en EHPAD (BFC)

- Pilote : PGI
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **parcours multidimensionnel antichute en prévention tertiaire en EHPAD**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - un référentiel de l'APA en EHPAD partagé et accompagné
 - parcours antichute pluriannuel pour des EHPAD volontaires dans le cadre du programme régional Omegah
 - mobilisant les modules équilibre, danse adaptée, escrime adaptée ainsi qu'alimentation, santé buccodentaire et alternatives non médicamenteuses
 - en modalités présentiels avec les professionnels et les résidents, et distancielles en sensibilisation des équipes

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Evolution des pratiques d'APA antichute en EHPAD (Résultat)	Nombre de modules d'APA en EHPAD en BFC (Omegah et CFPPA) Nouveaux modules d'APA en EHPAD inscrits dans le référentiel (créations et refontes)	Non renseignés (435 EHPAD en BFC)	Modules présentiels APA Omegah en 2022 : 27 EHPAD (31 professionnels formés et 206 résidents participants aux ateliers) Modules présentiels APA Omegah en 2023 : 33 EHPAD Modules distanciels Omegah en 2022 : 24 passeports validés sur les alternatives non médicamenteuses 21 passeports validés sur la santé buccodentaire Modules distanciels en 2023 (nouveaux contenus APA et nutrition) : 14 passeports validés en APA 15 passeports validés en alternatives non médicamenteuses 14 passeports validés en santé buccodentaire 8 passeports validés en nutrition
Réduction des chutes graves en EHPAD (impact)	Nombre et fréquence des chutes graves parmi	Non renseignés	/

	les résidents des EHPAD participants Satisfaction des résidents		
--	--	--	--

Données collectées au 31 octobre 2023¹⁹ :

L'action a débuté comme prévu et les indicateurs disponibles à ce jour concernent uniquement le programme Omegah. Le référentiel APA en EHPAD a été présenté au cours de la 1^{re} journée régionale antichute début 2023, puis envoyé à tous les établissements de la région, avant d'être promu à différentes occasions et [mis en ligne en accès libre sur le site internet du PGI](#). Concernant le déploiement de modules d'APA antichute en EHPAD : le nombre de formations, sensibilisations et ateliers en présentiel a été augmenté à partir de 2023 dans le cadre du programme régional Omegah.

Modules présentiels d'APA du programme Omegah

- 3 contenus : équilibre, danse adaptée, escrime adaptée
- 1 référentiel
- 27 EHPAD en 2022
- 33 EHPAD en 2023
- 31 professionnels formés
- 206 résidents participants (cycles d'ateliers)

Sensibilisations en ligne du programme Omegah

- 4 contenus : activité physique adaptée, alternatives non médicamenteuses, nutrition, santé buccodentaire
- 96 professionnels ayant validé les parcours en ligne en 2022/2023

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

Les 17 EHPAD inscrits au module équilibre cette année se sont vu proposer de poursuivre la démarche antichute Omegah en 2024, en présentiel par d'autres modules d'APA et en ligne par les sensibilisations à l'APA, à l'alimentation, à la santé buccodentaire et aux alternatives non médicamenteuses. Les EHPAD volontaires vont être suivis et accompagnés par le PGI pour que les indicateurs de résultat et d'impact soient collectés d'ici un an. En parallèle, le PGI va collecter les indicateurs relatifs à l'APA en EHPAD soutenue par les CFPPA de la région.

Action 4.3 - Recherche interventionnelle combinant repas fortifié et activité physique (Dijon)

- Pilotes : CHU Dijon Bourgogne et INRAE
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **recherche interventionnelle [Fortiphy](#) portant sur la nutrition des personnes âgées fragiles (alimentation et activité physique)**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Réalisation d'une recherche interventionnelle portant sur les apports nutritionnels et l'activité physique des personnes de 70 ans et plus à faible appétit
 - Objectif de développement d'enrichissement des repas sans hausse de taille des portions
 - Objectif de développement de programme d'APA facile à mettre en œuvre pour des personnes âgées fragiles vivant à domicile

¹⁹ Sources : PGI et Compéthance

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Evolution du poids des personnes participant à la recherche (impact)	Poids des personnes ayant participé à l'étude	Non renseignés	Accompagnement nutritionnel : résultats significatifs (consommation en protéines, statut nutritionnel, composition corporelle) Accompagnement en activité physique : absence de résultat significatif intermédiaire (données complémentaires à analyser)
Evolution de leurs apports nutritionnels (impact)	Apports nutritionnels aux personnes ayant participé à l'étude	Non renseignés	Groupe témoin : -7% de personnes atteignant les recommandations en protéines Groupe bénéficiant de la fortification alimentaire : +1% Groupe bénéficiant de la fortification alimentaire et d'un accompagnement e activité physique : +14%

Données collectées au 31 octobre 2023²⁰ :

La présentation sera réalisée au cours de la 2^e journée régionale du plan antichute par le Dr Virginie Van Wymelbeke. Le support de sa présentation sera ensuite partagé. Il s'agit d'une recherche visant à prévenir la dénutrition chez les personnes âgées, plus particulièrement en perte d'appétit.

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

L'étude est en cours de diffusion et certaines données complémentaires relatives au groupe ayant bénéficié de la fortification alimentaire et d'un accompagnement en activité physique vont être analysées prochainement.

Un objectif dans le cadre du plan antichute régional : décliner la diffusion des résultats dans un format de vulgarisation scientifique.

Action 4.4 - APA et parcours multidimensionnel en psychiatrie du sujet âgé (Doubs)

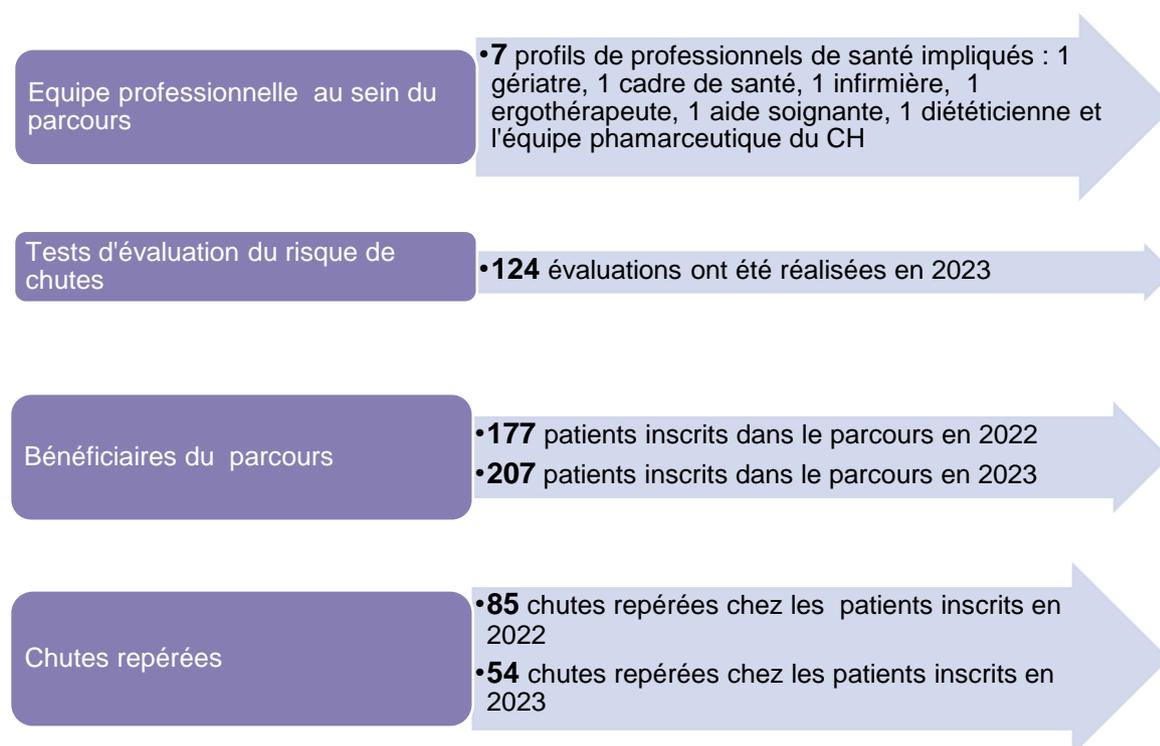
- Pilote : Centre hospitalier Novillars
- Date du lancement effectif : mai 2023 dans les modalités innovantes
- Dimension d'innovation : **développement et nouvelles modalités d'un programme antichute pluriprofessionnel et multidimensionnel en sortie d'hospitalisation**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - Renforcement de l'équipe antichute du centre hospitalier pour des parcours plus nombreux et plus complets
 - Développement des partenariats extra hospitaliers pour un bilan d'ergothérapie avant la sortie d'hospitalisation, une prescription de sport adapté en sortie d'hospitalisation et une évaluation nutritionnelle après le retour à domicile

²⁰ Sources : CHU Dijon Bourgogne et INRAE

Critères	Indicateur retenu en 2022	Objectif 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Réduction des chutes chez les patients âgés en psychiatrie (impact)	Nombre de patients bénéficiant du parcours Nombre et fréquence des chutes des patients inscrits dans le parcours	294 patients en 2023 318 patients en 2024	207 patients en 2023 (70%) -36% de chutes de patients du CH (54 repérées en 2023 contre 85 en 2022)
Déploiement territorial d'un parcours antichute multidimensionnel et multi professionnel	Nombre et profils des professionnels assurant le parcours coordonné	/	7 profils mobilisés en 2023 (parcours intra hospitalier)

Données collectées au 31 octobre 2023²¹ :

Dès 2020, avec un appel à projet de l'ARS BFC « chute et médicament », le CH Novillars a pu expérimenter une prise en charge pluriprofessionnelle des patients âgés psychiatriques chuteurs, pendant leur hospitalisation. A partir de 2023, le plan antichute BFC a permis d'enrichir cette dynamique de plusieurs modalités intra hospitalières, notamment en renforçant l'équipe dédiée. Ces modalités sont en place. Elles se sont déployées pleinement au sein du CH à partir de mai 2023, du fait de financements confirmés en avril (par l'ARS BFC) et du temps nécessaire au recrutement de certains profils de professionnels de santé.



Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

Les résultats intermédiaires sont positifs et permettent d'envisager la poursuite de cette action dans les mêmes conditions pour les patients âgés hospitalisés en psychiatrie adulte. Le financement par l'ARS BFC a été confirmé pour 2024, en cohérence avec la file active prévue.

A partir de 2024, ce sont les développements vers le domicile qui sont visés et qui vont nécessiter des modalités plus complexes : le sport sur prescription en sortie d'hospitalisation en collaboration avec le Réseau Sport Santé BFC, les évaluations par l'ergothérapeute pour les sorties d'hospitalisation, ceci

²¹ Source : CH Novillars

en développant les partenariats extra hospitaliers et en travaillant avec l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée du CHU de Besançon. Pour cela, une mise en relation avec le CH Jura Sud accompagnée par le PGI a aussi été prévue.

Action 4.5 - APA et numérique antichute en résidences-autonomie (Saône-et-Loire)

- Pilote : OPAC Saône-et-Loire
- Date du lancement effectif : avril 2023
- Dimension d'innovation : **intégration de nouveaux parcours de prévention des chutes en faveur des locataires des résidences autonomie gérées par le bailleur**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 :
 - innovations numériques et technologiques
 - parcours de prévention santé

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Réduction des chutes au sein des résidences-autonomie (impact)	Nombre et fréquence des chutes par année	Non renseignés	/
Qualité de vie des résidents (impact)	Satisfaction exprimée par les résidents	Non renseignés	/

Données collectées au 31 octobre 2023 :

Les indicateurs renseignant l'impact de l'action n'ont pas encore été collectés. Les outils numériques et les parcours de prévention ont été mis en place dans 4 résidences-autonomie.

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

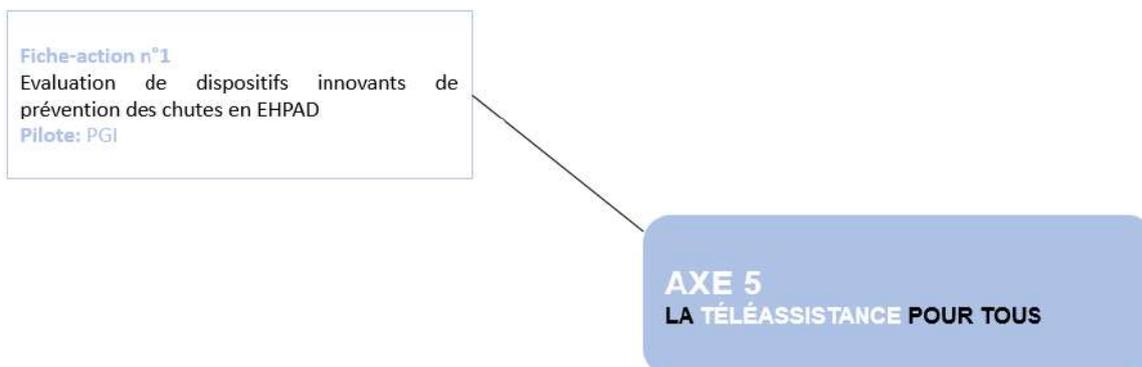
Le lancement de l'action est relativement récent. En 2024, le volet activité physique du parcours prévention santé va être déployé dans les 4 résidences-autonomie et les premiers indicateurs d'évaluation vont pouvoir être collectés.

L'axe 4 en synthèse :

Pour les 5 fiches-actions analysées en évaluation intermédiaire, les enseignements principaux sont :

- Chaque action prévue a pu démarrer
- Les financements à mobiliser pour 2023 ont tous été trouvés
- Fin octobre 2023, l'état d'avancement des actions est variable : le lancement et le déploiement ont été dépendants du calendrier de sécurisation des financements et des modalités organisationnelles et partenariales à inventer
- Les démarches évaluatives sont actuellement hétérogènes, des plus rigoureuses aux moins avancées, dans cet axe
- Les porteurs de projets restent mobilisés pour poursuivre les actions en 2024
- Les financements pour 2024 ne soulèvent pas de problème pour ces 5 actions, mais leur pérennisation pose question, quel que soit le lieu de vie/de séjour des personnes

L'atteinte des objectifs de l'axe 5 : la téléassistance pour tous



Action 5.1 - Evaluation de dispositifs innovants en EHPAD (Doubs)

- Pilote : PGI
- Date du lancement effectif : 2022
- Dimension d'innovation : **nouvelles solutions numériques antichute en cours d'expérimentation en EHPAD**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 : évaluation coordonnée avec 7 EHPAD

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Moindre fréquence et gravité des chutes en EHPAD (impact)	Nombre et fréquence des chutes Nombre et fréquence des hospitalisations pour chutes	Non renseignés	86 chutes repérées dans 5 EHPAD 3 hospitalisations pour chutes (3 EHPAD)
Analyse coût-qualité de vie positive (impact)	Evolution des coûts de séjours	Non renseignés	/

Données collectées au 31 octobre 2023²² :

Sur les sept EHPAD partenaires de l'action, cinq ont déjà installé les solutions et démarré les suivis. Dans les deux autres, du fait de retards dans le choix des prestataires, puis dans les travaux d'installation, seuls des tests ont débuté en septembre 2023.

²² Sources : PGI, Mutualité Française Comtoise, EHPAD Jean XXIII de Montferrand-le-château

EHPAD Jean XXIII de
Montferrand le Château- Acis
France

- Depuis février 2023 :
- **10** chambres équipées
- **20** chutes repérées

EHPAD La Retraite de Besançon
- Mutualité Française Comtoise

- Depuis janvier 2023 :
- **66** chambres équipées
- **26** chutes détectées
- **1** hospitalisation pour chute

EHPAD Résidence Franche
Montagne de Maïche - Mutualité
Française Comtoise

- Depuis mars 2023 :
- **66** chambres équipées
- **8** chutes détectées
- **1** hospitalisation pour chute

EHPAD Résidence Le Havre de
Jonchets de Grand Charmont -
Mutualité Française Comtoise

- Depuis avril 2023 :
- **86** chambres équipées
- **30** chutes détectées
- **1** hospitalisation pour chute

EHPAD Résidence Le Chant de
l'eau de Bart - Mutualité Française
Comtoise

- Depuis juillet 2023 :
- **80** chambres équipées
- **2** chutes détectées

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

Le suivi des indicateurs va se poursuivre dans les 7 EHPAD. Avec plus de recul, l'analyse de leur évolution et la comparaison avant/après apporteront des enseignements intéressants.

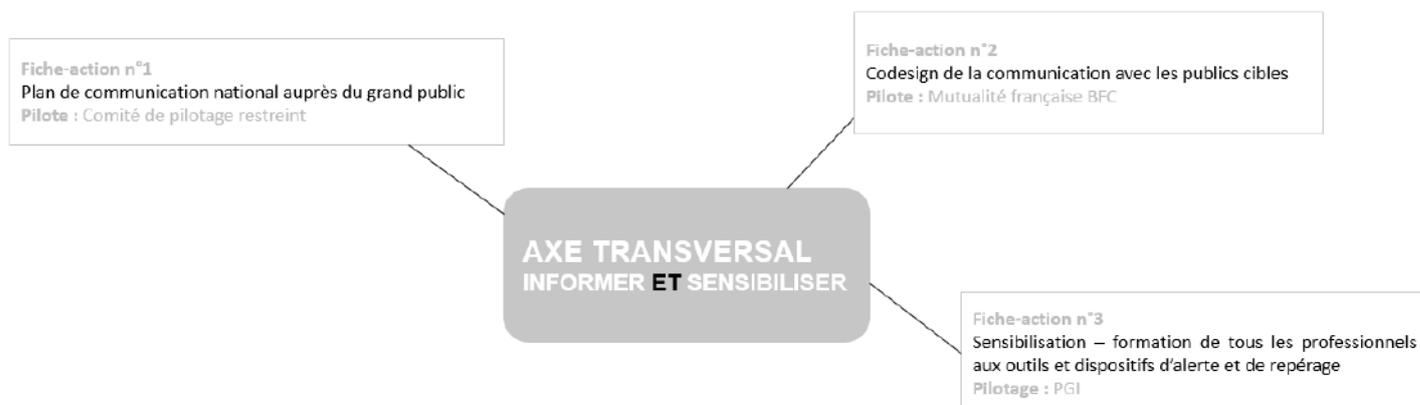
Les premiers retours après quelques mois d'utilisation ont déjà permis d'analyser plus finement les causes des chutes et d'ajuster ou recalibrer les capteurs avec les prestataires. Les outils numériques sont aussi venus personnaliser les actions préventives auprès des résidents chuteurs : interventions des professionnels de santé et paramédicaux (kiné, enseignant APA), installations d'aides techniques, etc. Cette action de l'axe 5 va être présentée à la 2^e journée régionale du plan antichute, le 16 janvier 2024 à Dijon, pour introduire l'atelier « développer une évaluation plus rigoureuse ».

L'axe 5 en synthèse :

Pour la seule fiche-action de cet axe :

- Les expérimentations sur lesquelles repose la fiche-action sont engagées comme prévu
- A fin octobre 2023, leur état d'avancement s'effectue au rythme des installations et des paramétrages
- Les porteurs de projets restent mobilisés
- Les financements pour 2024 ne posent pas de problème
- La réalisation complète de la fiche-action nécessite que les données soient analysées rigoureusement

L'atteinte des objectifs de l'axe transversal : informer et sensibiliser



Action 6.1 – Communication grand public (BFC)

- Pilote : copil restreint du plan antichute régional
- Date du lancement effectif : dès 2022
- Dimension d'innovation : **communication homogène inter acteurs spécifique aux enjeux du plan antichute des personnes âgées**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 : co-construction et coréalisation de la communication destinée in fine au grand public

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Plan de communication pluriannuel réalisé (réalisation)	Nombre d'actions de communication réalisées sur la période Nombre de partenaires parties prenantes de ces actions Nombre de personnes touchées	Potentiellement tous les professionnels concernés et le public visé (662 297 personnes de 65 ans et plus)	10 retombées presse sur le plan antichute en BFC 22 présentations par le PGI du plan antichute au cours d'événements en région (grand public et professionnels)

Données collectées au 31 octobre 2023²³ :

La communication auprès du grand public, et des professionnels relais dans leur diversité, a été réalisée dès 2022 par la plupart des acteurs membres du collectif antichute BFC, et en particulier par l'ARS BFC, la Carsat BFC, le PGI et ses membres, ainsi que les pilotes des fiches-actions du plan régional. En parallèle de cette dynamique, le comité de pilotage restreint s'est emparé du sujet à l'automne 2023, pour assurer une communication homogène et efficiente sur la 3^e année du plan antichute.

²³ Source : PGI

Le plan antichute dans la presse en région

- Depuis janvier 2023 :
- **5** articles presse écrite
- **3** articles presse web
- **2** reportages TV
- **1** reportage radio

Le plan antichute présenté au cours d'évènements en région

- Depuis janvier 2023 :
- **21** présentations assurées par le PGI en région
- **1** journée régionale du plan antichute BFC

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

A ce stade du plan antichute, l'axe communication/sensibilisation va nécessiter de s'intéresser à trois types d'actions : la promotion de Ma Prime Adapt' (axe 2) qui va constituer le sujet principal de communication au 1^{er} semestre 2024, les actions de communication/sensibilisation de la part de tous les acteurs du collectif antichute, qu'il faudra recenser et capitaliser en 2024, et la communication « de poursuite » dont l'élaboration est engagée. Le PGI et la direction de la communication de l'ARS BFC vont appuyer le copil restreint pour un plan de communication « de fin de premier plan triennal » qui sera prêt à être lancé fin juin 2024. Il s'agira de s'adresser aux professionnels relais pour toucher à travers eux les personnes de 65 ans et plus, afin de prolonger, par une communication homogène et positive, la dynamique engagée en 2022 dans la région.

Action 6.2 - Codesign de la communication avec les publics cibles (BFC)

- Pilote : Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté
- Date du lancement effectif : février 2023
- Dimension d'innovation : **association des bénéficiaires cibles à la conception/construction des messages et supports de prévention antichute**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 : ateliers de codesign avec des personnes âgées, spécifiques au plan antichute

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Collectif de citoyens coauteurs créé et pérennisé (réalisation)	Nombre et profils des citoyens coauteurs	60 personnes de 65 ans et plus	0 (lancement des ateliers en décembre 2023)
Nouveaux messages et supports de communication créés, diffusés et appréciés des publics cibles	Degré de satisfaction exprimé par les publics cibles	Potentiellement tous les professionnels concernés et le public visé (662 297 personnes de 65 ans et plus)	0 (idem)

Données collectées au 31 octobre 2023²⁴ :

L'action a été lancée début 2023, mais a dû démarrer par une phase de recherche de financements auprès des CFPPA de la région. Grâce au soutien confirmé par deux d'entre elles avant l'été, des personnes âgées ont pu être mobilisées et les ateliers de codesign lancés en fin d'année. Ils se tiennent en Saône-et-Loire et dans le territoire de Dijon Métropole.

²⁴ Source : Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

Les ateliers vont être conduits dans les deux territoires retenus. La création des supports de communication et leur diffusion sont prévus en 2024. Du fait des calendriers révisés des trois projets de l'axe transversal, cette démarche de codesign va nourrir l'ensemble de l'axe transversal du plan antichute BFC au 2^e semestre 2024.

Action 6.3 - Sensibilisation – formation des professionnels (BFC)

- Pilote : PGI
- Date du lancement effectif : juin 2023
- Dimension d'innovation : **offre commune de sensibilisation/formation pour tous les professionnels de la région des secteurs sanitaire, médicosocial, social, de la prévention et des territoires.**
- Les modalités innovantes mises en place avec le plan antichute 2022-2024 : travail collaboratif inter régions (inter gérontopôles)

Critères	Indicateurs retenus en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Offre de sensibilisation/formation diffusée (réalisation)	Nombre et profils des professionnels sensibilisés/formés	1 offre de sensibilisation/formation	0 (offre non créée)
Professionnels mobilisés (réalisation)	Degré de satisfaction exprimé par les professionnels formés	1000 professionnels formés	0 (idem)

Données collectées au 31 octobre 2023²⁵ :

L'action a été engagée en juin 2023 par un benchmark des formations disponibles en ligne sur le thème des chutes des personnes âgées, complété d'un recensement inter gérontopôles des actions et projets de ce type pour le plan antichute.

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

A ce stade de déploiement du plan antichute triennal, ce projet doit définir début 2024 ses modalités concrètes, à l'aune des formations et sensibilisations existantes ou lancées récemment (en lien avec Ma Prime Adapt'). Une réunion des pilotes de cet axe transversal en région sera organisée en janvier 2024 pour atteindre la plus grande efficacité possible. A la même période, une réunion inter gérontopôles consacrerait du temps à ce même objectif.

L'axe transversal en synthèse :

Pour les trois actions de cet axe transversal :

- Les projets ont tous pris du retard par rapport aux prévisions, soit du fait de la recherche de financements, soit pour non-priorisation de cet axe par les pilotes des fiches-actions
- A l'étape d'évaluation intermédiaire, il apparaît évident que ces 3 projets doivent être conduits de manière coordonnée, pour une efficacité maximale
- Les pilotes de cet axe, de même que tous les acteurs du collectif antichute BFC, sont très mobilisés pour une communication importante en 2024, qu'il s'agira d'évaluer à l'issue du plan triennal

²⁵ Source : PGI

La qualité de notre dynamique d'acteurs sur la durée du plan triennal

Critère	Indicateur retenu en 2022	Objectifs 2022-2024	Résultats au 31/10/2023
Fidélisation des parties prenantes (réalisation)	Nombre et profils des structures aux réunions de gouvernance régionale et infrarégionale	70 membre du collectif antichute BFC impliqués pendant 3 ans	<p>Réunions :</p> <p>5 réunions de coordination régionale (ARS, PGI, Carsat)</p> <p>3 réunions du copil restreint</p> <p>4 réunions de coordination par axe</p> <p>1 journée régionale du plan antichute</p> <p>De 70 à 80 membres du collectif antichute BFC</p> <p>De 87 inscrits en 2023 à 95 inscrits pour 2024, à la journée régionale du plan antichute</p> <p>De 10 à 23 personnes présentes (de 6 à 11 structures) au fur et à mesure des réunions du copil restreint</p> <p>Entre 75% et 100% des pilotes d'actions aux réunions de coordination par axe</p> <p>35,34% de taux d'ouverture de la newsletter mensuelle adressée au collectif antichute BFC</p> <p>2 éditions collaboratives de l'état des lieux/recensement régional des acteurs et actions antichute</p>

Données collectées au 31 octobre 2023²⁶ :

L'ARS BFC s'est donné les moyens d'un pilotage opérationnel régional du plan antichute 2022-2024, délégué au PGI, considérant a priori la mobilisation rapide et durable des acteurs comme un facteur de réussite. Ce schéma d'organisation et les ressources dédiées ont permis de réaliser dès le printemps 2022 toutes les modalités de coordination envisagées. Celles-ci ont été complétées d'une communication mensuelle adressée par le PGI aux membres du collectif antichute BFC (mail circulaire, puis newsletter).

²⁶ Source : PGI

Type de réunion	Date	Nombre de participants	Profils des participants
Comité de pilotage restreint	Octobre 2022	10	ARS BFC, Carsat BFC, CFPPA Doubs, CFPPA Dijon Métropole, PGI, France Mourey (6 sur 15)
Comité de pilotage restreint	Juin 2023	23	ARS BFC, Carsat BFC, conseils départementaux de Côte-d'Or, du Doubs, de Haute-Saône, du Jura, de la Nièvre, du Territoire de Belfort et de l'Yonne, Dijon Métropole, PGI (11 sur 15)
Réunion des pilotes de l'axe 3	Novembre 2022	6	Bien-être Médical, Mutualité Française Saône-et-Loire, Merci Julie, PGI (100% des pilotes)
Réunion des pilotes de l'axe 4	Juin 2023	10	ARS BFC, PGI, CH de Novillars, OPAC Saône-et-Loire, Réseau Sport Santé BFC (4 pilotes sur 5)
Réunion des pilotes de l'axe 1	Août 2023	10	ARS BFC, CH Lons-le-Saunier, DAC 58, PGI, URPS masseurs-kinésithérapeutes (100% des pilotes)
Réunion des pilotes de l'axe 2	Novembre 2023	3	PGI, Carsat BFC, MFSL (100% des pilotes)
1 ^{re} journée régionale du collectif antichute BFC (copil plénier)	Janvier 2023	87	Membres du collectif antichute : acteurs du champ sanitaire, social et médico-social, acteurs privés non lucratifs et lucratifs (prévention des chutes, activité physique, etc.), représentants des usagers, acteurs du territoire (collectivités locales), acteurs de la recherche
2 ^e journée régionale prévue le 16 janvier 2024	Janvier 2024	107	<i>Idem</i>
Réunions de coordination régionale	Avril, juin, septembre, octobre, novembre 2023	5	ARS BFC, PGI, Carsat BFC

Les données de la newsletter du collectif antichute :

Diffusée chaque mois, elle comprend des actualités nationales et régionales et un agenda. Son taux moyen d'ouverture, de 35,34%²⁷, témoigne de son intérêt pour les destinataires, en appui de leur action et de notre coordination régionale.

Evolution de l'action au vu de l'évaluation intermédiaire :

Qu'il s'agisse des réunions, présentielles et distancielles, ou de la newsletter, les données démontrent que notre dynamique d'acteurs est forte et constante depuis le lancement du plan antichute en 2022. C'est le travail d'évaluation intermédiaire, effectué fin 2023, qui va guider les modalités de coordination de l'année à venir et les sujets qu'il y aura à prioriser.

Conclusion

L'évaluation intermédiaire du plan antichute BFC, réalisée sur la base de données collectées au 31 octobre 2023, permet à tous les acteurs mobilisés d'optimiser leur action pour l'année à venir.

Des éléments positifs sont à retenir.

La dynamique régionale d'acteurs, qui a été engagée très rapidement au printemps 2022, a été conservée. Les partenaires impliqués sont présents, réactifs et solidaires.

Les projets proposés pour notre premier plan antichute sont tous en cours de réalisation. Ils sont conduits conformément aux modalités annoncées, même si certains calendriers opérationnels ont été décalés. Leur poursuite en 2024 ne pose pas de problème majeur.

Des difficultés, liées à la recherche de financements et de partenaires, ont cependant été rencontrées. Bien que levées pour cette période triennale, elles constituent des points de vigilance qui remettent en question la pérennité de plusieurs actions pourtant pertinentes, tandis que notre démarche évaluative partagée manque encore de rigueur.

La deuxième journée régionale du plan antichute est prévue le 16 janvier 2024. Nous partagerons et valoriserons ces premiers résultats et travaillerons ensemble à améliorer nos pratiques de coordination, d'évaluation et d'inscription dans les politiques publiques du vieillissement.

En 2024, le PGI, en lien avec l'ARS BFC et la Carsat BFC, va poursuivre la coordination des partenaires et le soutien à chaque pilote d'action. Avec le comité de pilotage restreint, il va aussi conduire une évaluation plus exigeante, dont les enseignements seront déterminants pour envisager une reconduction du plan antichute régional les années suivantes.

L'évaluation intermédiaire est résumée dans la maquette présentée ci-après.

²⁷ Selon toutes les sources interrogées en ligne, le taux d'ouverture moyen constaté des newsletters externes est de 22% (en 2022 et en 2023)

Maquette : synthèse de la 1^{ère} évaluation intermédiaire

Plan antichute BFC – Décembre 2023 (données au 31 octobre 2023)

1.2) Objectifs à atteindre :

Objectifs sanitaires à atteindre dans les trois ans en BFC

- 1 630 hospitalisations pour chute
- 113 décès dus à des chutes

Pas d'indicateur disponible fin 2023

Objectifs qualitatifs définis par le collectif antichute BFC (80 acteurs) (16 fiches-actions) (1 état des lieux régional collaboratif)

Proposer une plus grande qualité des « parcours antichute »

Mieux se coordonner et coopérer :

- 148 partenaires actifs (personnes morales et personnes physiques), de profils très diversifiés
- 1 état de lieux régional collaboratif, actualisé chaque année

Conserver la nécessaire approche multidimensionnelle de la prévention des chutes :

Parcours antichute multidimensionnels et pluriprofessionnels effectifs, avec des dominantes par axe du plan antichute

Diffuser davantage les connaissances et les bonnes pratiques :

Ateliers en journée annuelle antichute pour partager les bonnes pratiques, colloque et table-ronde pour diffuser des résultats scientifiques, réunions des pilotes par axe

Développer une évaluation plus rigoureuse des actions :

Collecte et analyse des indicateurs, et soutien aux pilotes de fiches-actions, pour évaluer le plan régional et capitaliser sur les évaluations (conserver et valoriser, corriger et suivre, ou stopper les actions)

2) La mobilisation sur les axes d'intervention :

Fiches-actions, par axe, en BFC
Indicateurs disponibles au 31 octobre 2023

Axe-Action	Modalités	Porteurs (pilotes de l'action)	Echelle territoriale (région, département...)	Public ciblé (volume)	Éléments de calendrier (2022-2023-2024)
Premier axe : savoir repérer les risques de chute et alerter					
<i>Une action a été déplacée dans l'axe transversal, à la suite de l'actualisation nationale du plan en février 2023</i>					
<p>Action 1.1. : Valoriser et déployer les actions de repérage pour les retraités GIR 5-6 à domicile (FRAGIRE)</p> <p><i>Parcours antichute (repérage, évaluation orientation, aides)</i> Briques innovantes sur un dispositif existant et probant</p>	<p>Valoriser et étendre les actions de repérage en cours de développement dans la région (FRAGIRE, suivi ergothérapie, centres d'examens de santé, etc.)</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	Carsat BFC	BFC	<p>Potentiellement, tous les retraités GIR 5 et 6 de la région Publics visés : 3630 bénéficiaires du DSH par an et 1720 bénéficiaires du PAP par an</p> <p>Bénéficiaires au 31/10/2023 : 3075 (57,5%)</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : conforme aux prévisions</p>
<p>Action 1.2. : Mobiliser les kinésithérapeutes de BFC dans la prévention des chutes (ICOPE)</p> <p><i>Actes de prévention primaire et secondaire</i> Action innovante dans la région</p>	<p>Déployer l'outil ICOPE en BFC de manière structurée malgré l'absence d'expérimentation Article 51</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	URPS MK de BFC en lien avec le CHU de Toulouse	BFC	<p>Patients de plus de 65 ans : 2000 actes en 2023-2024</p> <p>Actes au 31/10/2023 : 144 (14,4%)</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de plusieurs mois (financement, communication mk)</p>

<p>Action 1.3. : Développer la consultation chute en établissement hospitalier</p> <p><i>Parcours hospitalier post chute (soins, prévention secondaire)</i> Déploiement, et ajout de briques innovantes sur un dispositif existant</p>	<p>Poursuivre le développement de la consultation chute au niveau territorial après repérage par un professionnel de santé</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>CH Jura Sud</p>	<p>Territoire Jura Sud dans un premier temps</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : Jura Sud</p>	<p>Patients de plus de 75 ans venus aux urgences pour une chute : Objectif de 400 patients par an</p> <p>Patients au 31/10/2023 : 31 (7,75%)</p>	<p>2022-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de plusieurs mois (recherche de financement, mobilisation des acteurs)</p>
<p>Action 1.4. : Développer le parcours coordonné d'éducation thérapeutique post chute</p> <p><i>Parcours ambulatoire post chute (soins, prévention secondaire, ETP)</i> Action innovante dans la région</p>	<p>Déclencher l'intervention de l'EMG dans les 48h au domicile d'un patient ayant chuté après un passage aux urgences</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>CH Jura Sud</p>	<p>Territoire Jura Sud dans un premier temps</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : Jura Sud</p>	<p>Patients de plus de 75 ans post passage aux urgences pour chute : Objectif de 200 patients par an</p> <p>Patients au 31/10/2023 : 54 (13,5%)</p>	<p>2022-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de plusieurs mois (recherche de financement, mobilisation des acteurs)</p>
<p>Action 1.5. : Retarder l'entrée en dépendance des personnes à domicile par le repérage et l'orientation</p> <p><i>Parcours antichute (prévention primaire et secondaire à domicile)</i></p>	<p>Améliorer le parcours de soins des personnes âgées fragilisées</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>DAC 58 et Association Santé Droit pour Tous</p>	<p>Nièvre (cantons de Fourchambault et Varennes-Vauzelles dans un premier temps)</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 2 premiers cantons</p>	<p>Parmi les retraités concernés de plus de 65 ans : Objectif de 240 patients finaux</p> <p>Patients au 31/10/2023 : 316 (132%)</p>	<p>2022-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : retardé de plusieurs mois pour le déploiement</p>

Déploiement, avec un focus antichute, d'un dispositif expérimental					géographique (cadre du périmètre d'action/innovation / financement)
Deuxième axe : aménager son logement pour éviter les risques de chute					
<p>Action 2.1. : Anticipation puis déploiement de Ma Prime Adapt'</p> <p><i>Soutien coordonné à l'accès aux droits et mobilisation des nouvelles aides</i> Action innovante en BFC</p>	<p>Communiquer sur le nouveau dispositif Ma Prime Adapt' auprès du public cible et des acteurs du domicile</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes aux prévisions</p>	Carsat BFC et Agirc-Arrco BFC	BFC	<p>Potentiellement pour tous citoyens de plus de 65 ans en région (662 297 personnes)</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : BFC</p> <p>Bénéficiaires au 31/10/2023 : 0 (0%)</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : retardé, en lien avec la communication nationale</p>
<p>Action 2.2. : Déploiement régional des CICAT et Technicothèques</p> <p><i>Accompagnement des publics dans l'adaptation des logements</i> Déploiement territorial, et ajout de briques innovantes sur un dispositif existant efficace</p>	<p>Accompagner les personnes âgées dans leur parcours d'adaptation du logement et de prévention globale</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	MFSL et Union d'Unions Mutualité Française	BFC (expérimentation pilote Saône-et-Loire)	<p>Expérimentation pilote auprès de 340 personnes âgées en 2023-2024</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 4 départements sur 8</p> <p>Bénéficiaires au 31/10/2023 : 320 (94%)</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : conforme aux prévisions</p>
Troisième axe : des aides techniques à la mobilité faites pour tous					
<p>Action 3.1. : Tests et déploiement de modèles de recyclothèque des</p>	Développer et expérimenter des modèles de recyclothèque et	PGI, MFSL et Merci Julie	BFC (expérimentations pilotes Nièvre et Saône-et-Loire)	Non quantifiable précisément à ce stade	2022-2024

<p>aides techniques à la mobilité</p> <p><i>Accompagnement des publics dans l'acquisition d'aides techniques à la mobilité</i> Capitalisation sur le déploiement d'expérimentations innovantes en BFC</p>	<p>ergothèque dans une logique d'économie circulaire et d'accessibilité au plus grand nombre</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>			<p>Réalisé au 31/10/2023 : 6 départements sur 8 991 bénéficiaires</p> <p>Aides techniques mises en place au 31/10/2023 : 1 665 (pas d'information sur le nombre d'aides techniques reconditionnées)</p>	<p>Calendrier de réalisation : conforme aux prévisions</p>
<p>Quatrième axe : l'activité physique, meilleure arme antichute</p>					
<p>Action 4.1. : Le sport santé antichute sur prescription médicale</p> <p><i>Parcours post chute (prévention secondaire, activité physique adaptée)</i> Action innovante en BFC</p>	<p>Développement de programmes de sport-santé antichute de proximité, adaptés aux capacités et aux limitations fonctionnelles</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>Réseau sport santé BFC</p>	<p>BFC</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : BFC</p>	<p>6000 patients en 3 ans</p> <p>Patients au 31/10/2023 : 4445 (74%)</p>	<p>2022-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : conforme aux prévisions</p>
<p>Action 4.2. : L'APA antichute optimisée pour les résidents chuteurs en EHPAD</p> <p><i>Parcours antichute en EHPAD (prévention tertiaire multidimensionnelle)</i></p>	<p>Promouvoir et appliquer le référentiel APA en EHPAD auprès d'un maximum d'acteurs en région et le faire connaître hors BFC</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>PGI</p>	<p>BFC</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : BFC</p>	<p>Potentiellement tous professionnels et résidents des EHPAD en BFC (435 EHPAD)</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : Référentiel remis et présenté aux 435 EHPAD de BFC (100%)</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : conforme aux prévisions</p>

Ajout de modalités innovantes à un dispositif existant efficace				Modules présentiels d'APA : 60 EHPAD, 31 professionnels formés, 206 résidents participants aux ateliers Modules en ligne : 96 professionnels formés	
<p>Action 4.3. : Recherche interventionnelle combinant repas fortifié et activité physique</p> <p><i>Recherche en nutrition (prévention, nutrition, parcours)</i></p> <p>Recherche interventionnelle innovante</p>	<p>Proposition d'intervention nutritionnelle, avec ou sans intervention d'activité physique adaptée, à des personnes âgées en prévention de la dénutrition et de ses conséquences sur le risque de chute</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p> <p><u>Recherche terminée – Diffusion des résultats en cours</u></p>	<p>CHU Dijon et INRAE Dijon – financement Union européenne</p>	<p>Expérimentation pilote sur le territoire du CHU Dijon Bourgogne</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : Territoire du CHU Dijon Bourgogne</p>	<p>Recherche interventionnelle : 150 personnes âgées en 2 groupes de 75 Et potentiellement, diffusion et valorisation des résultats auprès de tous professionnels de BFC et hors région</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 150 personnes âgées (100%)</p>	<p>2022-2023</p> <p>Calendrier de réalisation : conforme aux prévisions</p>
<p>Action 4.4. : L'APA au cœur d'un parcours multidimensionnel antichute en post hospitalisation psychiatrique du sujet âgé</p> <p><i>Parcours hospitalier post chute (APA, nutrition, prévention secondaire)</i></p>	<p>Poursuite et enrichissement d'un programme antichute coordonné hôpital-ville associant tests de risque de chute, APA, conciliation médicamenteuse, ergothérapie et diététique</p>	<p>CH de Novillars</p>	<p>Expérimentation pilote sur le territoire du CH</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : Territoire du CH mais</p>	<p>612 patients</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 207 patients (34%)</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de</p>

<p>Déploiement, et ajout de briques innovantes sur un dispositif existant</p> <p><i>Parcours ambulatoire post chute (aménagement des logements, APA)</i></p> <p>Action innovante en BFC</p>	<p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>		<p>uniquement avec des patients en cours d'hospitalisations</p>		<p>plusieurs mois (recherche de financement, recrutement)</p>
<p>Action 4.5. : APA et numérique pour des résidences-autonomie antichute</p> <p><i>Parcours antichute en activité physique assisté d'outils numériques</i></p> <p>Action innovante en contexte de résidences-autonomie en BFC</p>	<p>Proposer de nouveaux parcours de prévention des chutes en résidences autonomie gérées par un bailleur, associant APA et solutions numériques</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>OPAC Saône-et-Loire</p>	<p>4 résidences autonomie de l'OPAC en Saône-et-Loire</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : les 4 résidences-autonomie prévues en Saône-et-Loire</p>	<p>Les 300 locataires des résidences autonomie de l'OPAC</p> <p>Réalisé au 31/10/2024 : non disponible</p>	<p>2022-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de plusieurs mois (recherche de financements)</p>
<p>Cinquième axe : la téléassistance pour tous</p>					
<p>Action 5.1. : Evaluation de dispositifs innovants de prévention de chute en EHPAD</p> <p><i>Nouveaux dispositifs, numériques, en alerte</i></p>	<p>Coordonner et valoriser la démarche évaluative d'une expérimentation pilote en EHPAD intégrant des solutions de téléassistance aux démarches préventives antichute globales</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>PGI</p>	<p>Expérimentation pilote auprès de 7 EHPAD du Doubs</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : avec les 7 EHPAD du Doubs prévus</p>	<p>Tous les résidents et professionnels des 7 EHPAD (1182 résidents au sein de ces 7 établissements)</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 308 chambres équipées (26%)</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de plusieurs mois</p>

et prévention antichute en EHPAD Evaluation rigoureuse coordonnée innovante en BFC					(installations, tests, paramétrages, organisation)
---	--	--	--	--	--

Axe transversal : informer et sensibiliser					
<p>Action 6.1. : Plan de communication régional auprès du grand public</p> <p><i>Communication commune entre ARS, Départements, Assurance retraite, IRC, associations de patients et aidants</i> Thématique nouvelle de communication commune</p>	<p>Déployer un plan de communication régional sur la durée pluriannuelle du Plan antichute</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>Comité de pilotage restreint du Plan antichute BFC</p>	<p>BFC</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : BFC</p>	<p>Potentiellement tous les professionnels concernés et le public visé (662 297 personnes de 65 ans et plus)</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : non mesurable</p>	<p>2022-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : conforme aux prévisions avec plan d'action progressif</p>
<p>Action 6.2. : Codesign de la communication avec les publics cibles</p> <p>Création des messages préventifs avec les publics cibles</p> <p><i>Action innovante en BFC pour le plan</i></p>	<p>Mobiliser les publics cibles en tant que co-acteurs de la communication</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>Mutualité Française BFC</p>	<p>BFC</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 2 départements sur 8</p>	<p>60 personnes âgées co-auteur(e)s Potentiellement, communication désignée pour tous citoyens de plus de 65 ans en région (662 297 personnes)</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 0</p>	<p>2023-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de plusieurs mois (recherches de financements)</p>

<i>antichute spécifiquement</i>					
<p>Action 6.3. : Sensibilisation / formation de tous les professionnels au repérage et à l'alerte antichute (Action déplacée)</p> <p><i>Sensibilisation tous métiers aux enjeux du plan antichute</i> Action innovante en BFC spécifiquement pour le plan antichute</p>	<p>Assurer une offre commune de sensibilisation / formation pour tous les professionnels de la région des secteurs sanitaires, médicosocial, social, de la prévention et des territoires</p> <p>Modalités engagées au 31/10/2023 : conformes au projet</p>	<p>Groupe de travail à constituer, animé par le PGI</p>	<p>BFC</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : non déployé</p>	<p>1000 professionnels</p> <p>Réalisé au 31/10/2023 : 0</p>	<p>2022-2024</p> <p>Calendrier de réalisation : reporté de plusieurs mois (coordination inter régions)</p>